## LICENCIÉ MINEUR

## **LOISIR & COMPÉTITION**

Nouvelle licence & renouvellement de licence

## **CERFA**

Toutes les réponses sont négatives :

Valider attestation de santé à valider sur myFFME Au moins une réponse positive :

Téléverser un certificat médical sur myFFME

Les certificats médicaux sont valables 3 ans – pour un renouvellement de licence, le licencié doit pouvoir valider l'attestation de santé. À défaut, il fournit un nouveau certificat médical.

